



AVIVA ASSURANCES
 13 rue du Moulin Bailly - 92271 Bois-Colombes Cedex
 Société anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques Divers
 Entreprise régie par le code des assurances
 Capital social : 178 771 908,38 euros
 306 522 665 R.C.S Nanterre

AVIVA VIE
 70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes Cedex
 Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
 Entreprise régie par le code des assurances
 Capital social : 1 205 526 532,67 euros
 732 020 805 R.C.S Nanterre

Année Scolaire 2016 - 2017

AEPT - Contrat 75573946

Recours Suite à Accident - R.S.A. (Seuil d'intervention 230 €)

	Montant des garanties
Frais de procès	3 010 € par litige et par année d'assurance
dont honoraires d'avocats :	
- référés, requêtes, commissions diverses	301 €
- autres juridictions	602 €

Individuelle Accident

	Montant des garanties
Décès	3 100 €
Invalidité permanente partielle (franchise relative de 6%)	Capital de référence
taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 7 à 33 %	46 000 €
taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 34 à 66 %	70 000 €
taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 67 à 100 %	100 000 €
Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport	3 fois le tarif Sécurité Sociale
Frais pharmaceutiques	100 % de la base de remboursement
Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans)	25 € / nuit (10 nuits maximum)
Frais médicaux et pharmaceutiques (non conventionnés par la Sécurité Sociale) jusqu'à concurrence de	155 €
Frais de transport pour soins le jour de l'accident et frais de trajet scolaire sur justificatif médical	300 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation	25 € / nuit
Frais de soins ou de prothèse dentaire, par dent	350 €
Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par évènement	460 €
Traitement orthodontique suite un accident garanti	1 100 €
Poliomyélite, méningite cérébro-spinale	3 100 €
Bris des appareils auditifs à la suite d'un accident coprorel garanti	460 €
Bris de lunettes ou de lentilles de contact	280 €
Frais de recherches en montagne et de sauvetage en mer	6 100 €

Garantie des objets

	Montant des garanties	Franchise absolue
Bicyclette	Plafond 310 €	30 €
Instruments de musique	Plafond 800 €	30 €
Fauteuil roulant	Plafond 500 €	
Cartable, fournitures scolaires et effets personnels	Plafond 100 €	
Dégâts vestimentaires	Plafond 80 €	

Assistance

	Montant des garanties	Franchise absolue
Assistance médicale		
En cas de maladie ou d'accident :		
- Transport / rapatriement	OUI	
- Frais de secours sur piste de ski	460 € maximum	
- Présence au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation: Frais de séjour d'un accompagnant / Envoi d'un proche	46 € / nuit (10 nuits maximum)	
- Prolongation de séjour à l'hôtel sur ordonnance médicale	46 € / nuit (10 nuits maximum)	
- Envoi de médicaments à l'étranger	OUI	
- Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger	6 200 € maximum / enfant / an	
- Remboursements complémentaires, à l'étranger :		
des frais médicaux	6 200 € maximum / enfant / an	15 €
des soins dentaires	80 € maximum / enfant / an	15 €
- Transmission des messages urgents	OUI	
En cas de décès :		
- Transport / rapatriement	765 € maximum	
- Présence d'un proche en cas de décès du bénéficiaire à plus de 100 km du domicile	46 € / nuit (2 nuits maximum)	
- Retour anticipé à la suite du décès d'un proche	OUI	
Assistance au domicile		
- Ecole à domicile		
A tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15ème jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant, l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours	15 h / semaine maximum jusqu' à la reprise des cours	
- Garde d'enfant malade (en cas de maladie soudaine et non chronique)	30 heures maximum (4 heures mini / 10 heures maxi consécutives par jour)	
- Garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans)	3 jours	
- Assistance psychologique d'agence à la suite d'une agression (agression physique et/ou psychologique d'un enfant bénéficiaire)	OUI	
- Accompagnement de l'enfant (à la suite d'une agression physique et/ou psychologique)	1 semaine, 4 fois par jour maxi	
- Dépannage serrurerie (à la suite de la perte ou du vol des clés)	Jusqu'à concurrence de 80 €	
- Conseil et orientation scolaire	De 9 h à 19 h	